

**PROCES VERBAL  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 OCTOBRE 2017**

A 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de **AUCHAY SUR VENDEE** se sont réunis en session ordinaire, à la mairie à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 18 octobre 2017 sous la Présidence de Joël GIRAUD, Maire.

**Présents** : Deborde Bruno, Gatineau Dominique, Girard Patrice, Giraud Joël, Liger Olivier, Mallard-Lucas Irène, Naudon Brigitte, Peaud Didier, Pizon Joël, Suire Sylvia, Trichet Marie-Claude, Grolleau Lionel, Héraud Michel, Caquineau Patrick.

**Excusés** : Cardin David, Cauneau-Vignes Laurence, Lefrère Aurélien, Bazire Marielle qui a donné procuration à Grolleau Lionel, Martineau Myriam qui a donné procuration à Héraud Michel, Remaud Colette qui a donné procuration à Caquineau Patrick.

**Absent(s)** : Martin-Chaumont Sophie, Pillet Claudie.

---

Les membres du Conseil Municipal présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt-deux, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

**Madame NAUDON Brigitte a été désignée Secrétaire de Séance.**

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2017.**

La séance ouverte, Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte rendu de la réunion de conseil du 16 octobre 2017.

Le compte rendu est *approuvé* à l'**UNANIMITE** et **SIGNE**.

---

**Ajout de points supplémentaires à l'ordre du jour :**

- Délibération autorisant l'émission d'un titre de dédommagement de la collectivité suite à la chute d'un arbre ayant entraîné des frais de personnel communal.
- Contrat de remplacement d'un Adjoint Technique en congé maladie

Le Conseil Municipal accepte à l'**UNANIMITE** l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

---

**2017-10-14 : TRANSFORMATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL.**

**Rapporteur** : Monsieur le Maire

Compte tenu de l'arrêt des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant et par conséquent de transformer un poste d'Adjoint Technique territorial initialement créé à 18h09 centièmes, à **16h39 centièmes**, à compter du 6 novembre 2017,

Conformément à l'article 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou transformés dans la limite de 10%, par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

**CONSIDERANT** qu'il s'agit d'une modification inférieure à 10% du temps de travail initial,

**CONSIDERANT** qu'il n'y a qu'un poste de concerné,

**VU** le tableau suivant des effectifs de la Commune d'AUCHAY-SUR-VENDEE :

**Tableau des effectifs**

	<b>Effectif</b>	<b>observations</b>
<b>Filière administrative</b>		
Rédacteur	1	35h
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35h
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35h vacant
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	1	17h83 centièmes
<b>Filière technique</b>		
Adjoint technique principal 1 <sup>er</sup> classe	1	35h vacant
Adjoint technique principal 1 <sup>er</sup> classe	1	35h
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	33h72 centièmes
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	16h88 centièmes
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	16h42 centièmes
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	17h92 centièmes
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	27h58 centièmes
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	35h
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	26h80 centièmes
Adjoint technique territorial	1	16h39 centièmes
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	5h56 centièmes vacant
Contrat CAE	1	35h00 vacant
Contrat CAE	1	20h00 vacant
Contrat CAE	1	32h51 centièmes vacant
<b>Filière animation</b>		
Adjoint d'animation 2ème classe	1	20h par an vacant
Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> classe	1	4h00 vacant
<b>Total des effectifs</b>	<b>21</b>	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

**ADOpte** la situation suivante :

- Transformation du poste d'Adjoint technique territorial à 18.09 heures, en un poste d'adjoint technique territorial à 16.39 heures.

**ACCEPTe** le tableau des effectifs ci-dessus

**PREVOIT** l'inscription au budget primitif chapitre 012, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

**2017-10-15 : DELIBERATION CREATION DU TABLEAU DE VOIRIE COMMUNALE AUCHAY-SUR-VENDEE.**

**Rapporteur** : Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la répartition de la DGF 2018, il appartient aux Conseils Municipaux de prononcer le classement ou le déclassement des voies communales.

AUCHAY-SUR-VENDEE étant nouvelle commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il revient au Conseil Municipal de définir les longueurs de voies communales à caractères de routes et à caractère de rues, issues de la fusion d'AUZAY et de CHAIX.

Monsieur le Maire présente le tableau résultant de cette fusion.

	Communes historiques				AUCHAY-SUR-VENDEE
	AUZAY		CHAIX		
Voies communales à caractère de <b>routes</b>	20005 m	20,005 kms	16930 m	16,930 kms	36935 m 36,935 kms
Voies communales à caractère de <b>rues</b>	11120 m	11,120 kms	2791 m	2,791 kms	13911 m 13,911 kms
<b>Total</b>					50,846 kms 50846 m

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

**APPROUVE** le tableau de voirie communale d'AUCHAY-SUR-VENDEE.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

**2017-10-16 : DELIBERATION CESSION PARCELLE ZC 202 A MONSIEUR ET MADAME DEVOYE.**

**Rapporteur :** Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire rappelle l'accord de principe donné lors du Conseil Municipal du 26 juillet 2017 concernant la cession de la parcelle ZC 202 sise à la Darlaise, commune déléguée de CHAIX, au profit de Monsieur et Madame DEVOYE domicilié 2 rue des Fauvettes 85200 BOURNEAU, à titre gracieux. Il précise que cette parcelle ne fait pas partie du domaine public de la commune.

Après renseignement une commune ne peut céder à titre gracieux un bien, considérant que dans ce cas elle s'appauvrit. Monsieur le Maire propose de vendre pour un euro symbolique ladite parcelle ZC 202 d'une contenance de 0 à 08 ca, à Monsieur et Madame DEVOYE domiciliés 2 rue des Fauvettes 85200 BOURNEAU.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

**DECIDE** de vendre pour l'euro symbolique la parcelle ZC 202 d'une contenance de 0 à 08 ca à Monsieur et Madame DEVOYE domicilié 2 rue des Fauvettes 85200 BOURNEAU.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches afférentes à cette décision et à signer les documents et actes s'y rapportant.

## **POINTS SUPPLEMENTAIRES :**

**2017-10-17 : DÉLIBÉRATION AUTORISANT L'EMISSION D'UN TITRE DE DEDOMMAGEMENT DE LA COLLECTIVITE SUITE A LA CHUTE D'UN ARBRE AYANT ENTRAINE DES FRAIS DE PERSONNEL COMMUNAL.**

**Rapporteur :** Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle la chute d'un arbre provenant d'une propriété rue Jacques de Maupéou Auzay 85200 AUCHAY-SUR-VENDEE le 20 juillet 2017, bloquant la circulation en agglomération sur la RD65.

Le déblaiement urgent a nécessité l'intervention des services du personnel communal ainsi que d'un GAEC utilisant son propre matériel.

A la demande de la propriétaire et pour les besoins de son assurance nous avons fourni une attestation du temps passé et frais engendrés par cette opération.

Monsieur le Maire présente les éléments concernant l'intervention du personnel communal et confirme l'accord de la propriétaire pour le règlement de la somme de 40.16€ se détaillant comme suit :

Agent communal 1 : 1H50 Coût horaire 21.71€	total : 32.56€
Agent communal 2 : 0.50H Coût horaire 15.20€	total : 7.60€
<b>Coût total de l'opération :</b>	<b>40,16€</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires au dédommagement du coût des travaux des agents communaux, soit la somme de 40.16€. (quarante euros et seize centimes), aux dépens du propriétaire des lieux.

**2017-10-18 : CONTRAT DE REMPLACEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE EN CONGE MALADIE.**

**Rapporteur :** Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de prendre des dispositions afin de prévoir le remplacement de Madame MERCIER Patricia, Adjoint Technique, en arrêt maladie depuis le 21 octobre 2017 venir pour raison de santé.

**Considérant** que les absences ne sont pas prévisibles, et que sur un poste d'Adjoint Technique le recrutement doit se faire dans des délais brefs, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser, à recruter un Adjoint Technique, pour assurer le remplacement de Madame MERCIER.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif au recrutement d'un Adjoint Technique pour pourvoir au remplacement de Madame MERCIER.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

**Projet du nouveau franchissement de la rivière Vendée :**

Monsieur le Maire informe de la visite de Monsieur Chartier de la maison de l'état le 18 octobre 2017, afin de préparer la réunion avec Monsieur le Sous-Préfet le 28 novembre 2017 à 14H30 qui aura lieu en présence de représentants de la Région, du Département, et de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay Vendée.

**Travaux de voirie :**

Il reste la reprise de l'enrobé ocre près du restaurant (pas le grain prévu) et de l'enrobé à l'extrémité de la rue du Pelonneau (Problèmes d'écoulement des eaux pluviales).

**Assainissement collectif :**

Les travaux de la rue du Lac et des Vignes Noires sont terminés la réception aura lieu le 25 octobre 2017 à 14H.

**Révision du périmètre de captage à Fontenay le Comte :**

Une enquête préalable à la DUP aura lieu sur le territoire concerné. Une permanence se tiendra à la Marie d'Auzay le 18 décembre 2017 de 9H30 à 12H30.

**Un conseil d'école a eu lieu le 19 octobre à 18H :**

Effectif 2017-2018 : 119 élèves.

Prévision 2018-2019 : 113 élèves. Prévoir l'équipement d'une classe numérique à Auzay.

**La séance est levée à 20H05**